

Droits et pouvoirs des enfants en centre de vacances et de loisirs

MARIE-CLAUDE BONNAULT- FORMATRICE DIRECTRICE CV CEMEA CENTRE

Les directeurs et les animateurs de CVL membres des CEMEA, s'inscrivent depuis longtemps dans la recherche d'un équilibre entre les contraintes qu'impose la vie collective des enfants, la sauvegarde de leur liberté et la promotion de leurs droits.

Parmi eux, certains ont fait et poursuivent l'expérience de réunions « institutionnelles » avec les enfants, lieux de prises de décisions démocratiques, lieux d'élucidation des décisions prises par les adultes et lieux de régulations. Le texte qui suit en présente une illustration.

Il ne s'agit pas de dire ici que l'existence de « réunions avec les enfants » dans un CVL témoigne à elle seule, et à coup sûr, de l'existence d'une vie démocratique ou d'une formation à la citoyenneté, ni de laisser entendre que les directeurs et les animateurs n'utilisant pas ce moyen ne se soucient guère de la promotion des droits des enfants. Il s'agit de témoigner d'une recherche de praticiens des CVL, qui bien avant le vote par l'ONU en 1989 de la version définitive de la convention des droits de l'enfant, ont reconnu aux enfants le droit de décider, de s'exprimer. Le vote du 20 novembre 1989 et les commentaires qui en ont été faits, ont stimulé de nouvelles recherches et d'autres pratiques.

Avant de décrire des conditions de déroulement de telles réunions, voyons dans quel projet éducatif elles s'inscrivent et examinons les arguments qui, pour nous, justifient leur existence.

Convaincus de la valeur éducative des vacances collectives, certains que les CVL

restent des espaces privilégiés pour l'initiative, la liberté de choix et le travail en équipe ; il s'agit pour nous en préparant les CVL, de penser une organisation qui assurera aux enfants leurs droits fondamentaux.

Entre autres :

- droit à l'éducation.
- droit à la liberté d'expression (art. 13). (ou droit d'être entendu et d'obtenir des réponses - positives ou négatives - de la part des adultes).
- droit de recevoir et de répandre des informations (art. 13).
- droit au respect de sa vie privée (art. 16).
- droit au loisir, au jeu et à la participation à des activités culturelles de son choix (art. 31) (droit de s'amuser).

Il s'agit surtout de mettre ces droits en pratique, de les rendre réels. Le centre de vacances peut être, pour les adultes et les enfants, un lieu privilégié d'entraînement à leur mise en actes.

- Rappelons qu'il ne s'agit surtout pas, pour les adultes, de renoncer à leur devoir d'interventions éducatives auprès des enfants. Ce sont toujours bien les adultes qui ont à anticiper certains savoirs, certaines compétences chez les enfants. Ils se fixent ainsi certains objectifs éducatifs et ont à choisir un certain nombre de contraintes qu'ils exerceront sur les enfants. Contraintes nécessaires pour l'acquisition de compétences nouvelles, contraintes indispensables pour assurer le bien être et l'impérieux besoin de sécurité de tous.

- Les réunions dans lesquelles les enfants mettront en jeu leur rapport au pouvoir et aux autres, obligeront les adultes à élucider

ces contraintes (ce qui ne veut pas dire les négocier) ; elles devront ainsi se démarquer très clairement de certaines règles ou de certaines activités qui, en certains lieux et/ou à certains moments, sont imposées à des enfants pour assurer la tranquillité des adultes.

- Organiser des espaces pour que les enfants décident avec les adultes (ou parfois contre les adultes) ne dispense pas ces adultes d'observer et d'écouter au cours de la journée, bien au contraire... L'analyse de leur observation leur permettra lors des réunions de faire des propositions opportunes, utiles pour le groupe, d'argumenter pour ou contre d'autres propositions.

- Pour décider de leurs activités lors des réunions, les enfants doivent également avoir accès à toutes les informations disponibles concernant la structure et le milieu dans lequel elle est implantée (possibilités du milieu naturel et humain, moyens matériels et financiers...). Il va de soi aussi que l'espace a été préalablement aménagé, enrichi par les adultes pour favoriser les activités spontanées, stimuler les envies d'aventures et susciter des entreprises ambitieuses.

- Pour les animateurs, la conduite des réunions est une tâche très difficile qui nécessite des moments de formation avant et pendant le séjour. En début de séjour, il est indispensable que ce soit les personnes les plus expérimentées (souvent quelqu'un de l'équipe de direction) qui conduisent les réunions.

- Donner aux enfants le pouvoir de proposer, de questionner, de décider, de s'organiser entre pairs dans les moments formels,

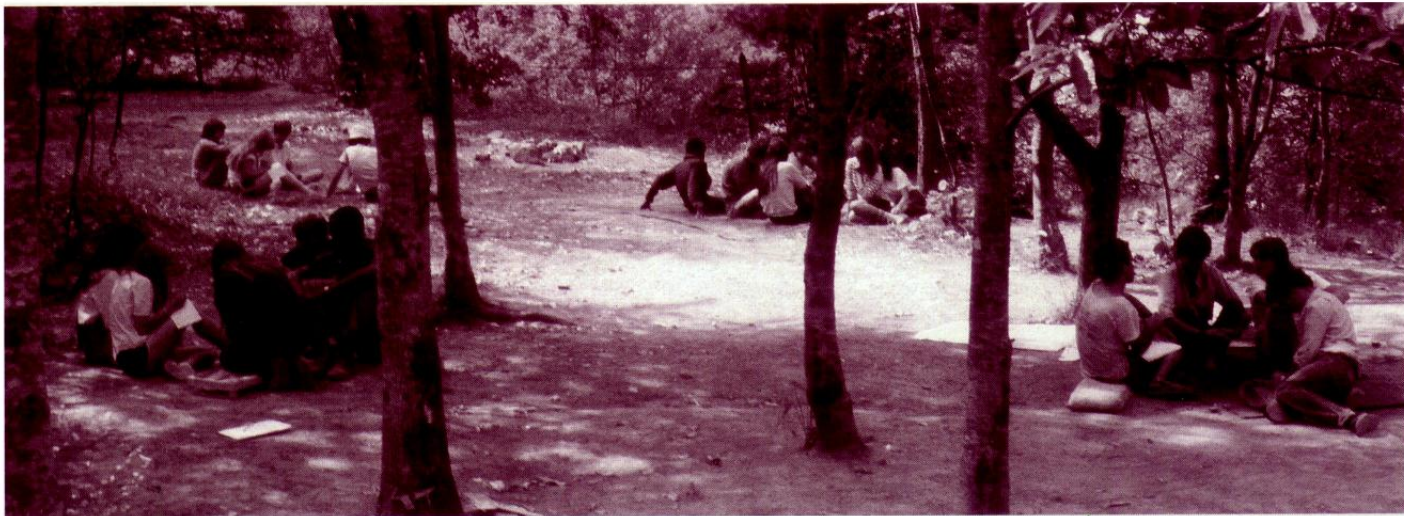


Photo François Chobeaux

fonctionnant avec des règles claires est le signe affiché d'une grande confiance dans les possibilités et les besoins d'agir des enfants. Confiance que les animateurs n'ont pas toujours d'emblée, les moments de réunions peuvent leur permettre de l'acquérir, de même qu'ils sont pour les enfants, des moyens de tester la qualité de la confiance qu'ils peuvent faire aux adultes.

- Les décisions prises lors des réunions fonctionnent comme des contrats entre les animateurs et les enfants. Les animateurs s'engageant à préparer et à faire vivre les moments d'activités décidés avec les enfants, à qui ils donnent rendez-vous le lendemain. La force de ce contrat pris publiquement donne une vraie responsabilité aux animateurs qui s'attachent alors plus volontairement à préparer leurs animations, connaissant déjà le nombre et l'identité des participants.

Cela donne aussi une vraie responsabilité aux enfants qui apprennent à anticiper les conséquences de leur choix.

- Les réunions en centre de vacances ne sont donc rien d'autre qu'un moyen parmi d'autres pour faire circuler le pouvoir de décision « à vue ».

Ailleurs, sans ce moyen, le pouvoir peut circuler aussi, les enfants peuvent aussi prendre maintes initiatives et passer des vacances très riches, mais c'est seulement grâce au regard bienveillant et confiant de l'adulte auquel ils sont « soumis et silencieux ». Par ces expériences, nous voulons que les enfants apprennent à revendiquer ce regard, mais aussi à l'interroger et progressivement à s'en emparer pour conquérir leur autonomie d'adulte. ■

Et pour quels effets observés ?

En CVL 6/14 ans, juillet 92

- Des enfants qui décident d'organiser des fêtes, beaucoup de fêtes et passent des journées à les préparer.

- Trois enfants lors d'une réunion : « Demain, on ne veut rien faire »... inquiétude des animateurs... Le lendemain, comme convenu, ils jouent au ping-pong, vont voir les petits, lisent des BD à 3 sur un lit.

- Une animatrice, un peu perdue, qui se demande ce qu'elle peut bien faire pour être utile à ces grands qui s'organisent leur randonnée... alors qu'elle n'arrête pas de répondre aux questions, de vérifier matériel et itinéraire : « ah non, cet itinéraire-là, on sera en plein soleil en plein midi, il faut changer ».

- Sous la douche, deux garçons préparent leur réunion : aller à la pêche avec Arnaud mais aussi aller au village avec Carole faire des achats, avant de préparer la boum... Comment s'y prendre pour que tout soit possible ? Hypothèses, plans criés d'une douche à l'autre.

- Des adultes affairés, peut-être même un peu débordés qui se disent : « on aurait dû leur dire que ce n'était pas possible de repartir encore en camping »...

- En réunion, des regards qui se croisent, des signes qui circulent, des tentatives d'intimidation vite repérées et élucidées par les

animateurs « rodés » puis esquivées par les participants...

- Des animateurs : « Bon, ce soir on leur dit que demain il ne faut rien entreprendre de trop intensif, on est tous fatigués... si ça continue à ce rythme, la boum va être ratée ».

- Régulation sévère en réunion chez les moyens...

« Ah non, on ne repart pas en camping avec Nicolas, il insulte tout le monde, il fait toujours des histoires... ». Approbation générale puis un qui ose : « Bon, on peut lui laisser une chance, je veux bien essayer de repartir avec lui mais c'est la dernière fois... ». Un animateur prêt aussi à redonner sa chance à Nicolas... et il repartira en camping...

- Medhi, chez les grands, qui se programme des après-midi au centre le jour des étapes importantes du Tour de France (il est le seul à s'y intéresser, avec Patrick le cuisinier).

- En réunion chez les moyens : « Ah oui, mais si on part en camping mercredi, mardi on ne pourra pas aller à l'escalade avec Bruno, il faudra qu'on prépare le matériel et les menus... », remarque Jérémy. « Ben oui, et ceux qui vont à l'escalade n'iront pas au camping, il faut choisir », répond Antoine.

- Et ailleurs aussi : « Alors vous, j'ai remarqué, vous faites toujours ce que propose Samuel, c'est lui qui vous commande ou quoi ? ». ■